



CGT INFO

JANVIER 2016

Elections professionnelles : la CGT largement en tête :

Avec 68,08% de représentativité au sein de notre UGECAM, la CGT poursuit sa progression et conforte sa place de première organisation syndicale.

Nous remercions l'ensemble des salariés qui ont massivement apporté leur confiance à notre syndicat (CGT: 68,08% - CFTC: 13,2% - FO: 9,59% - CFDT: 5,19%). Vous pouvez compter sur notre détermination, notre présence et notre engagement au quotidien. Pour assurer au mieux leur mandat, nos élus pourront bénéficier d'une formation syndicale, ils pourront également s'appuyer sur une section syndicale solide et son réseau de compétence. En contact permanent entre eux, les élus CGT de tous les établissements pourront s'enrichir des actions des uns et s'appuyer sur les réussites des autres.

Ce choix des salariés se situe dans un contexte particulièrement défavorable, où le personnel vit une dégradation importante de ses conditions de travail, une baisse inquiétante de son pouvoir d'achat et des incertitudes quant à l'avenir. La CGT défendra aussi bien au niveau local qu'au niveau national les intérêts individuels et collectifs des salariés.

N'hésitez pas à contacter nos élus sur votre établissement ou par mail : cgtugecamra@yahoo.fr

L'encadrement vote majoritairement CGT :

La CGT devient également la première organisation syndicale sur le collège d'encadrement avec 51,36% de représentativité et l'obtention de 11 sièges dans les Instances Représentatives du Personnel. Nous avons la volonté d'organiser et de faire vivre ce collège cadre avec ses spécificités et ses problématiques propres. Il ne s'agit pas d'opposer des catégories professionnelles les unes contre les autres, mais bien de porter les revendications de chacun dans le respect de tous.



Que vous soyez employés ou cadres, si vous souhaitez être informés, donner votre avis, participer aux décisions qui nous concernent tous, rompre avec l'individualisme qui fait le jeu de nos directions et construire l'avenir collectivement, alors n'hésitez pas, rejoignez la CGT!

Points de Compétence : La loterie!

Cette année l'arbitraire et l'aléatoire ont bien souvent été la règle pour l'attribution des points de compétence.



Nous ne pouvons que constater et déplorer que les modalités d'attribution définies lors des Négociations Annuelles Obligatoires n'ont pas été suivies, notamment sur l'attention portée aux salariés n'ayant pas obtenus de points de compétence depuis 3 ans. Si l'année dernière les attributions avaient été plus respectueuses de l'accord, cette année les directions d'établissements sont retombées dans leurs anciennes habitudes d'opacité et de clientélisme. Sans parler du critère totalement injuste de l'absentéisme, relooké en présentéisme, qui laisse libre court aux interprétations suspicieuses des arrêts maladie.

Pour la CGT, tout cela est inacceptable. Les Négociations Annuelles Obligatoires de cette année risquent d'être très tendues, nous ne pouvons discuter et négocier des accords qui à peine signés ne sont pas respectés !

La médaille de l'opacité pourrait être décernée à l'établissement de Tresserve, où la direction (sur les directives du siège!) a refusé de répondre aux questions de DP relatives à l'attribution des points de compétences. Pourtant ce sujet, qui relève du respect de nos textes conventionnels et des NAO, est régulièrement

abordé en réunion des délégués du personnel dans tous les établissements.

Si depuis 3 années, vous n'avez pas obtenu de points de compétence, n'hésitez pas à le contester. Vous pouvez contacter nos élus qui vous indiquerons la procédure à suivre.

Agirc-Arcco : L'accord funeste!

L'accord signé par les organisations patronales et trois organisations syndicales de salariés (CFDT-CFTC-CGC), qui entrera en vigueur dès 2019, représente un recul des droits pour l'ensemble des salariés, retraités et demandeurs d'emplois.

Quelques unes de ces principales mesures :

★ **Report de l'âge de la retraite** : cet accord prévoit un système de bonus/malus selon l'âge auquel les salariés partiront en retraite (10% de malus pendant 3 ans pour un départ à l'âge légal - un taux normal pour un départ repoussé d'une année par rapport à l'âge légal - 20% de bonus pendant un an pour un départ repoussé de 2 ans). Tous les salariés sont concernés, quelque soit l'âge prévu de leur départ en retraite.



Au regard du pouvoir d'achat, nombre d'agents n'auront pas d'autre choix que de travailler plus longtemps. **Il s'agit donc bien d'un report déguisé de l'âge de départ en retraite!**

★ **Baisse du niveau des pensions** : pour les salariés en longue maladie et les demandeurs d'emploi, qui n'auront pas d'autre choix que de partir en retraite à l'âge légal, ils subiront obligatoirement l'abattement de 10% de leur pension pendant 3 ans! A cela s'ajoute un gel de la revalorisation des pensions.

★ **Fin du régime AGIRC** : cet accord programme également la suppression du régime AGIRC, et donc la disparition de ce qui permettait de définir le statut de cadre!...

La CGT dénonce la signature de cet accord qui représente un recul social majeur. Restons mobilisés, faisons entendre nos propositions, afin de construire une autre réalité pour notre avenir.

Tous aux 32 heures pour vaincre le chômage!

La CGT vient de lancer une grande campagne en faveur de la réduction du temps de travail à 32 heures. De nombreuses initiatives (débat, journées d'étude, diverses formes d'expressions, actions de formations...) seront organisées tout au long du premier semestre 2016.

Certains veulent faire croire que la réduction du temps de travail serait un idée d'arrière-garde, alors qu'elle est plus que jamais novatrice, nécessaire, adaptée et juste. Le chômage explose, l'économie et nos salaires stagnent, la consommation baisse et l'emploi industriel recule. Les jeunes ne trouvent plus d'emplois stables et les quinquagénaires sont mis sur la touche... Plus que jamais le partage du temps de travail s'impose.

Selon l'INSEE et la Dares (service statistique du ministère du travail), le passage aux 35 heures a permis de créer 350000 emplois supplémentaires, sans effet négatif sur la croissance. Par ailleurs, plus le salarié travaille, plus la valeur ajoutée va au capital (actionnaires)! Partager le temps de travail en créant des emplois, c'est aussi une manière de partager les richesses!

Les 32 heures sont déjà une réalité dans plus de 400 entreprises françaises (MACIF, Centres Anticancéreux, Mamie Nova...). En Allemagne, la nouvelle ministre de la famille (Manuela Schwesig) propose de baisser le temps de travail à 32 heures pour les parents de jeunes enfants afin de mieux concilier vie professionnelle et vie privé.

Alors débattons, imposons de nouvelles idées basées sur des expériences qui fonctionnent plutôt que de poursuivre ces politiques d'austérité qui ne produisent que de la précarité.

EN BREF

* **Val Rosay : l'audit fantôme!!! (suite)** : Toujours rien depuis notre dernier "CGT info"... Il semblerait que des réunions se tiennent dans le plus grand secret, ce qui laisse présager du pire. **Si dès le début les salariés et les syndicats ont été consultés, depuis... «rideau, circulez y'a rien à voir»!!! Les réorganisations se préparent en cachette... Tout cela risque d'être explosif. Le coût déjà faramineux de cet audit, pourrait bien s'alourdir par un conflit social!**

* **MAS : Accord sur le temps de travail**: Une nouvelle organisation et de nouveaux roulements vont se mettre en place dès le mois de mars. Les plannings ont été conçus avec les équipes et des réunions pluridisciplinaires se sont tenues pour évoquer les diverses réorganisations. Lorsque les salariés sont entendus, la CGT s'engage et signe les accords.

* **La Maisonnée : disparition des jours fériés !** Sans qu'on sache ni pourquoi ni comment, de nombreux salariés ont eu la mauvaise surprise de voir disparaître les jours fériés de leur planning. Tout ceci n'est pas légal, le temps de travail sur cet établissement relève d'une négociation, les modalités ne peuvent en être modifiées unilatéralement. **Nous demandons à la direction de rétablir très vite les règles en vigueur jusqu'alors.**

**Le syndicat CGT de l'UGECAM Rhône-Alpes
vous présente ses meilleurs voeux pour
cette nouvelle année**

